



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2002
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-quatrième session

22 avril-2 mai 2002

Ordre du jour provisoire, annotations et programme de travail

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail.
3. Déclaration du Président.
4. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information.
5. Débat général.
6. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
7. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
8. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
9. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Annotations et programme de travail

22 avril 2002

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte par le Président du Comité de l'information.

2. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail

L'ordre du jour provisoire a été établi sur la base de consultations entre les membres du Bureau.

3. Déclaration du Président

Le Président s'adressera au Comité à la séance d'ouverture.



4. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information

Le Chef par intérim du Département de l'information interviendra devant le Comité à sa séance d'ouverture pour présenter un tableau actualisé des activités du Département et rendre compte de l'application des recommandations énoncées dans les résolutions 56/64 A du 10 décembre 2001 et 56/64 B et 56/253 du 24 décembre 2001, de l'Assemblée générale.

22-24 avril 2002

5. Débat général¹

25 avril 2002

6. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général

Documentation

Rapport d'activité du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication

Rapport du Secrétaire général sur les activités d'information relatives à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001)

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle du Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix et les autres opérations hors Siège des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur la poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues des sites Web de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2001

26 avril-1er mai 2002

7. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information

Le Secrétariat a besoin de 48 heures pour faire paraître le projet de rapport du Comité dans toutes les langues officielles.

2 mai 2002²

8. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

Conformément à la décision 48/432 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, le 3 mai a été déclaré Journée mondiale de la liberté de la presse. Le Comité entend célébrer cette journée le 2 mai 2002.

9. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session

Notes

¹ Le libellé ci-après des questions auxiliaires inscrites à l'ordre du jour du débat général s'inspire de la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979 :

a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication.

² Compte dûment tenu du paragraphe 4 de la section I de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2001, la session se terminera le jeudi 2 mai.
